



Trop perçu de la CAF et retenue de la prime d'activité ?

Par **mutti60**, le **16/02/2016** à **16:14**

Bonjour,

Mon fils a droit à la prime d'activité qui remplace la prime pour l'emploi et le RSA ; son actuel CDD ne lui permet pas d'avoir un salaire régulier et correct car le nombre d'heures travaillées dans la semaine est variable.

On lui annonce qu'il va percevoir un peu plus de 100 euros et on lui dit que cette même somme est retenue en raison d'un trop perçu d'APL ???

Comment connaître le montant du soi-disant trop perçu = erreur de la CAF ! et est-il légal de "forcer" le remboursement en ne versant pas la prime à laquelle il a droit ?

Si la CAF se trompe, est-ce à l'allocataire d'assumer en étant mis dans des difficultés. Le remboursement du "trop-perçu" devrait pouvoir se faire de façon échelonnée ?!!

Par **cocotte1003**, le **16/02/2016** à **17:42**

Bonjour, oui la caf a le droit de faire des retenues quand il y a un trop perçu. Le cas de votre fils n'a rien d'anormal, ni d'exceptionnel, cordialement